EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : F061801361

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	25/06/2024	24212303

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

24/06/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S006F167**

(9) RAISON SOCIALE :
S.E.C.A.A.V 85

(3) COORDONNÉES :
13 AVENUE CLEMENT MASSIER

06220 GOLFE-JUAN
04.93.63.09.09

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRENOM : non renseignés
N° D'AGREMENT : 006F1273
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
CX-113-BR (F)	19-07-2013	19-07-2013

Marque	Désignation commerciale
YAMAHA	WR125R

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VG5DE071000007299	L3e	MTL

Type/CNIT	Energie
L3EYAMML000Y309	ES

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

22541

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

6.1.1.a.6. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure ou corrosion d'élément du châssis (AV)

Les références à l'arrêté du 18 juin 1991 modifié présentes au verso de ce procès-verbal sont à remplacer par l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Émissions à l'échappement Teneur en CO (≤4.5%) 2.92%